

Mairie de BOESENBIESEN

Note d'informations Spéciale CORONAVIRUS



Les principales dispositions vous sont détaillées au dos de ce document.

Nous ne pouvons que vous inciter à respecter ces mesures.

Vous pouvez vous déplacer dans la limite d'1 heure quotidienne et dans un rayon maximal d'1 km autour du domicile, ou pour des raisons dérogatoires.

Pour tous vos déplacements vous devrez vous munir des attestations de déplacements dérogatoires.

Vous les trouverez sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>

Attention les attestations éditées pendant le couvre-feu ne sont plus valables

En cas de besoin, ces documents sont récupérables en mairie.

Si vous vous sentez isolé, que vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous avez besoin d'aide, ou que vous avez connaissance de personnes ayant besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter la mairie au 09.75.66.75.48. ou par mail communedeboesenbiesen@wanadoo.fr.

Le Maire Mathieu LAUFFENBURGER (06.37.55.62.26), les Adjointes Agnès ROHR (06.82.85.65.17) et Sébastien DEMOUCHE (06.77.58.13.09) ainsi que toute l'équipe municipale, restent à votre disposition.



Principales dispositions (renseignements sur le site <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Actualites/Covid-19/Le-confinement-dans-le-Bas-Rhin>)

- ❑ **ENFANCE : Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts** avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans. L'accueil avant la classe à SCHWOBSHEIM et le périscolaire à RICHTOLSHEIM sont maintenus.
- ❑ **PERSONNES AGEES** : les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées pendant le confinement dans le strict respect des mesures barrières
- ❑ **TRAVAIL** : Le télétravail est obligatoire à 100 % partout où il est possible.
Le secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi que les usines et les exploitations agricoles peuvent poursuivre leur activité.
- ❑ **LES COMMERCES ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)** non essentiels sont fermés.
- ❑ **MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS, des bureaux de poste, des commerces de gros, des marchés alimentaires, des laboratoires d'analyse, de l'ensemble des services du SMICTOM.**
 - Sont notamment ouverts : les magasins de bricolage, les garages, les commerces d'équipements d'information et de communication, les banques et assurances, les vétérinaires...
 - Les parcs, jardins, plages et plans d'eau restent ouverts. Le CITY est accessible.
- ❑ **LIEUX DE CULTE : La messe du 1er novembre à 16h à Boesenbiesen est maintenue.**
Par la suite, les églises restent ouvertes pour le recueillement individuel, sous condition du respect strict des règles sanitaires (désinfection des mains, port du masque obligatoire, distanciation,..). Les cérémonies funéraires sont autorisées dans la limite de 30 personnes.
Les cimetières ne fermeront pas pendant le confinement.

COVID-19

À compter du 31 octobre 2020 et jusqu'au 2 novembre 2020 inclus, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus:

- dans l'ensemble des cimetières du département du Bas-Rhin
- dans un rayon de 50 mètres autour de ces mêmes cimetières.





**La mairie dispose toujours de masques adultes lavables fournis par le Conseil Départemental et la Communauté des Communes.
Vous pouvez en avoir sur simple demande à la mairie.**